



14ème législature

Question N° : 97564	De Mme Laure de La Raudière (Les Républicains - Eure-et-Loir)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >zones sensibles	Analyse > réseaux d'éducation prioritaire. nombre d'élèves par classe. réglementation.
Question publiée au JO le : 12/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les effectifs dans les classes situées en réseau d'éducation prioritaire (REP). En effet, alors que des moyens supplémentaires devraient être mis à disposition des établissements classés en REP, il apparaît que certaines classes d'écoles primaires dépassent les 25 élèves par classe. Aussi elle souhaiterait savoir, pour chaque niveau d'établissement situé en REP (maternelle, primaire, collège, lycée), quel est le nombre maximum d'élèves par classe.